



accident sans assurance au moment des faits

Par **stephenson**, le **09/02/2010** à **02:35**

Bonjour,

J'ai eu un accident léger sans être assuré avec un 2 roues. Le jour de l'accident je n'étais pas assuré car mon contrat a pris effet le jour du paiement soit le lendemain de cet accident, j'ai tout de même été malussé par mon assureur (courrier + relevé d'information). Des sommes me sont réclamées par le Fond de Garantie. Suis-je dans l'obligation de régler ces sommes ? Si oui pourquoi ai-je été malussé ? Est-ce légal ? Je reçois maintenant des courriers d'huissier, merci de votre réponse, je suis perdu je ne sais que faire....

A noter que j'ai toujours répondu aux différents courriers en lettre avec AR + copie des documents qui m'ont été transmis...

Par **loe**, le **09/02/2010** à **10:12**

Bonjour,

Vous n'aviez pas d'assurance le jour de l'accident, il est donc normal que le fond de garantie se retourne contre vous et vous réclame de l'argent ; il faut bien payer pour les dégâts occasionnés, et vous devez assumer votre légèreté de ne pas avoir souscrit d'assurance avant de prendre votre 2 roues.

Par **razor2**, le **09/02/2010** à **16:54**

Certes, mais si il n'était pas assuré, il n'a pas à supporter le poids d'un malus puisque son assurance n'aura rien pris en charge...